

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

La diplomatie gabonaise est l'une des plus actives en Afrique

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

HIER, face à la presse nationale et internationale, le porte-parole de la présidence de la République, Jessye Ella Ekogha, est revenu sur la dense activité du chef de l'Etat ces derniers jours. Comme il l'a indiqué, cette rencontre avec la presse visait "moins à informer qu'à expliciter l'action du président de la République, à la remettre en perspective".

En première ligne, la diplomatie gabonaise à l'internationale a été évoquée avec la récente élection du Gabon au Comité des droits de l'Homme de l'Organisation des nations unies (Onu). "Une bonne

nouvelle", selon le conférencier qui n'a pas manqué de mentionner les raisons qui ont conconru à cette élection. D'abord, a-t-il relevé, "Ali Bongo Ondimba est particulièrement impliqué, engagé en matière diplomatique, tant sur la scène régionale, que continentale et internationale". Toute chose qui fait croire à l'orateur que "la diplomatie gabonaise est, à juste titre, reconnue comme l'une des plus actives en Afrique". Autre point favorable, l'attention que porte le Gabon sur les sujets fondamentaux qui relèvent des droits de l'Homme...

Tout autre sujet abordé, la dette intérieure. A ce sujet, le porte-parole a salué le travail de la Task force toujours en cours. Laquelle,

a-t-il indiqué, est composé d'une équipe multidisciplinaire de "très haut niveau". Le travail de ces experts, a souligné Jessye Ella Ekogha, "a permis de démontrer que sur les 559 milliards de FCFA audités à ce jour, les deux tiers étaient en réalité fictifs, c'est-à-dire sans réelle contrepartie. Ce qui représente un montant colossal de 370 milliards. Et encore, une seule partie de la dette intérieure a été auditée pour l'instant".

En outre, ladite Task force se tient au moment où le chef de l'Etat a "déclaré une guerre sans merci à certaines pratiques : la corruption, le détournement de fonds publics, l'enrichissement illicite et tout ce qui s'y rapporte".



Photo: DR

Le porte-parole de la présidence de la République, répondant à une question.

Par ailleurs, les journalistes ont voulu en savoir plus sur la construction de salles de classe annoncé par Jessye Ella Ekogha en janvier dernier. "La pandémie

a amené des retards sur ces travaux. Tout cela a eu un impact. Ces salles de classe seront construites avec du retard certes, mais elles seront construites".

Assemblée nationale: deux textes en Commission mixte paritaire

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

DES SEPT textes soumis à leur examen et adoption, les députés, réunis, jeudi 22 octobre dernier, en séance plénière, sous la direction du président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, en ont adopté cinq et deux autres feront l'objet de discussion en Commission mixte paritaire Sénat/Assemblée nationale, afin d'harmoniser les positions des sénateurs et députés, de manière à adopter un texte commun. D'autant plus que, au cours de leurs travaux, dans leurs hémicycles respectifs, sénateurs et députés n'ont pas adopté en termes identiques le projet de loi relatif au numéro d'identification personnel (NIP) et le projet de loi fixant les modalités de transfert des compétences de l'État aux collectivités locales.

Des textes qui, respectivement, fixent de manière définitive l'identification des personnes physiques sur le territoire national par la génération pour chaque personne d'un NIP ; et distinguent



Photo: Sylvain Maganga

Les députés, lors de l'adoption des cinq textes.

les compétences dévolues aux départements et celles dévolues aux communes, de sorte que les charges financières résultant des compétences transférées soient identifiées, et que les compensations correspondantes en ressources humaines, matérielles et financières soient évaluées par les services de l'administration centrale de l'Etat.

Dans tous les cas, les députés

ont adopté, à l'unanimité, entre autres, le projet de loi portant ratification des articles 140, 240, 241, 242 de l'ordonnance 13/PR/2010 portant statut particulier des personnels des Forces de police nationale, le projet de loi portant ratification de l'ordonnance 0011/PR/2020 portant création et fonctionnement de l'Autorité nationale de vérification et d'audit, etc.

Sénat : le FANER passe mais...

ONDOUBANTSIBAH
Libreville/Gabon

CINQ textes de loi étaient soumis à la sanction de la séance plénière au Sénat, jeudi. Séance dirigée par la présidente de la dite institution, Lucie Milebou Aubusson Mboussou. Parmi ces textes qui ont finalement été adoptés par la Chambre haute du Parlement, figure le projet de loi portant création du Fonds autonome national d'entretien routier (Faner). Il s'agit d'un texte examiné par la Commission des Finances, du Budget et des Comptes économiques de la Nation. Initié par le ministère des Infrastructures, ce projet de loi vise la mise en place d'un "mécanisme de financement sûr, fiable et pérenne", garantissant une disponibilité immédiate des ressources et un paiement rapide et régulier des entreprises engagées dans l'entretien routier.

On relevera toutefois que ce texte a été adopté en des termes non-identiques avec l'Assemblée

nationale. Une situation qui va susciter la mise en place d'une Commission mixte paritaire Sénat/Assemblée nationale, afin de permettre aux deux institutions de s'accorder sur les points non-identiques...

Soulignons que les quatre autres textes adoptés portent sur la réglementation du secteur tourisme (projet de loi) ; la réorganisation de l'Agence nationale de formation et de perfectionnement professionnels (ordonnance) ; la création, attributions et organisation de l'Ordre national des sages-femmes (ordonnance) ; et la réglementation des jeux de divertissement, argent et hasard (projet de loi).

A noter, en outre, que cette séance plénière était aussi l'occasion pour le président du Sénat d'annoncer le retour dans l'hémicycle de Mme Nanette Longa Makinda, sénateur du 1er arrondissement de la commune de Koula-Moutou. Laquelle était du reste présente.